



APRÈS L'ÉTÉ, LA RENTRÉE

Bilan estival des négociations sectorielles

Les journaux du printemps l'annonçaient alors que M. Coiteux le répétait ad nauseam : il n'y aura pas de vacances pour les négociations. Le comité de négociation de l'Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep (ASPPC), à l'instar de tous ceux de la fonction publique québécoise, a donc poursuivi ses travaux cet été. Au total, ce sont neuf rencontres qui se sont tenues pendant la période de vacances, en présence de la médiatrice du ministère du Travail.

EN MODE EXPLORATOIRE

Les discussions se sont poursuivies en mode exploratoire, selon le mandat adopté par les délégué-es de l'ASPPC en mai dernier. Parmi les dossiers abordés, notons les nominations syndicales, la transmission de l'information, les libérations syndicales, le projet de répartition, la double imputation ainsi que l'embauche et la mise sous contrat. Des pistes de solution ont été mises de l'avant de part et d'autre, pistes qui devront bien sûr être entérinées par les différents syndicats de l'ASPPC, puisque nous sommes en mode exploratoire.

UN BILAN MITIGÉ

Après des débuts un peu difficiles, les rencontres de médiation ont fini par porter fruit et des discussions constructives ont eu lieu entre les parties. Même la partie patronale est d'accord avec nous pour dire que

les rencontres de juillet ont été plus fructueuses que l'ensemble de toutes les rencontres précédentes. Cependant, tout n'est pas gagné. D'abord, peu de sujets vraiment délicats ont été abordés, et nos demandes à incidence financière plus élevée ne sont pas encore à l'ordre du jour. Qu'en sera-t-il lorsque nous aborderons des sujets tels la tâche ou l'autonomie professionnelle, par exemple? Par ailleurs, même si le rythme s'est accéléré, il demeure largement insuffisant pour l'atteinte d'un règlement : au train où nous allons, nous pourrions négocier encore longtemps!

Un compte rendu plus détaillé de ces rencontres sera fait dès la première instance de l'ASPPC, au début du mois de septembre, alors que nous ferons le point sur la mobilisation à venir pour un automne qui s'annonce plutôt intense!

MÊME LA PARTIE PATRONALE EST D'ACCORD AVEC NOUS POUR DIRE QUE LES RENCONTRES DE JUILLET ONT ÉTÉ PLUS FRUCTUEUSES QUE L'ENSEMBLE DE TOUTES LES RENCONTRES PRÉCÉDENTES.

NOTRE AUTOMNE

Alors que les travaux s'accélèrent à la table de négociation, il nous faut maintenir la pression et la mobilisation. Depuis le début des négociations, nous avons utilisé toutes sortes de moyens afin de nous faire entendre : piquetage devant les établissements, transmission d'information, actions de visibilité, etc.

Pour faire avancer les négociations, les syndicats de l'ASPPC ont décidé d'augmenter la pression d'un cran et de tenir des actions de perturbation lors de la rentrée. Il sera primordial de participer en grand nombre aux activités prévues par votre syndicat afin non seulement d'éviter les reculs demandés par nos patrons (autonomie professionnelle, tâche, etc.), mais aussi de voir les demandes que nous

avons déposées à la partie patronale se matérialiser.

Dès le début du mois de septembre, le Front commun se lancera dans une consultation des assemblées générales pour obtenir un mandat de grève légale. Rappelons qu'au printemps dernier, le Front commun s'est vu confier le mandat d'organiser la tenue d'une grève à l'automne 2015 en tenant compte du déroulement des négociations. Le Front commun démarrera sous peu une campagne d'information et de mobilisation à ce sujet. Il sera primordial de se mobiliser massivement pour cet automne qui sera déterminant pour le résultat de notre négociation !

PROFS EN NÉGO

ET EN COLÈRE

- > **Les directions veulent nommer les coordinations des départements et des programmes.**
- > **Les directions veulent augmenter la tâche.**
Plus d'étudiants par classe, plus d'heures d'enseignement, plus de préparations de cours.
- > **100 % de la tâche enseignante devra être réalisée au cégep.**

L'OBTENTION DE NOTRE DROIT DE GRÈVE

Pour obtenir le droit de grève, il faut compter trois délais: une période de médiation de 60 jours, une période de 20 jours suivant ce premier délais ainsi que sept jours juridiques francs après que nous ayons envoyé notre avis de grève au ministère. Ce dernier délai peut être compris dans la période de 20 jours. Suivant ce scénario, nous obtiendrions le droit de grève le 10 septembre. L'exercice de la grève se fera en fonction des mandats votés dans les assemblées générales.

Pour l'ASPPC:

22 juin

21 août

10 septembre

Première rencontre de médiation

Fin de la période de 60 jours de médiation

Obtention du droit de grève